



Pourquoi ce standard :

Un agent a reçu un pion d'accrochage au niveau de son menton en juillet 2022 sur le site AMF de Florange., cela lors d'un mouvement réalisé par le pontier.
 (...) Le 2 juillet dernier, sur le département Packaging du site de Florange, lors d'une opération d'accrochage d'un soutien en vue de son transport à l'aide du pont, un agent a rencontré des difficultés pour insérer le pion dans l'emplacement d'accrochage prévu. Alors que l'insertion du pion n'était pas encore finalisée, **le mouvement réalisé par le pontier a provoqué la sortie brutale du pion de son logement, entraînant un choc au niveau du menton de l'agent : les conséquences auraient pu être graves voire mortelles.**
 Suite à cet accident majeur, **un standard AMF a été défini en vue d'uniformiser les gestes de commandement pour toutes les opérations de levage.**

Ces principes s'appliquent à tous les engins de levage: grues, ponts roulants, portiques, semi-portiques,...à conduite cabine ou à conduite au sol(radiocommande, boîte à boutons, pupitre...)



Le standard CHEF DE MANOEUVRE

C'est 5 standards à prendre en compte
13 diapositives (déc. 2025)



1 Quand faut-il désigner un chef de manœuvre pour des opérations de levage ?

- Ne peut observer** le trajet entier de la charge ni directement ni indirectement par des dispositifs auxiliaires (caméras, miroirs, ...)
- Ne peut accrocher ou décrocher** la charge en autonomie, sans intervenants au sol
- A besoin d'une assistance** pour le guidage de sa charge lors de son accostage (avant que la pièce ne soit au niveau de sa surface d'accueil)

3 Quel Protocol de communication ?

Le protocole de communication entre le chef de manœuvre et le conducteur de l'engin **doit être défini avant** de démarrer l'opération de levage (MOS, 5mn avant d'agir, brief de début d'intervention).

- Oral** à partir d'une radio (talkie-walkie) **→ le téléphone portable est interdit**
- Combiné visuel-sonore** par gestes de commandement pour le chef de manœuvre et coups de klaxon pour le conducteur de l'engin.

4 Quand le protocole de communication est ORAL à partir d'une radio (talkie-walkie, autre, ...),

- Vérifier**, avant l'opération, le bon fonctionnement des appareils radios (essai/contrôle radio)
- S'assurer** que le canal de discussion est libre (fonction des secteurs)
- Vérifier** que c'est le bon engin qui est en liaison avec le chef de manœuvre (exemple : erreur possible dans certaines halles avec plusieurs ponts en activité)
- Utiliser la communication sécurisée** « 3 voies » pour éviter toute ambiguïté dans les messages

4 En cas d'utilisation des gestes de commandement :

- ceux-ci doivent être **conformes** aux gestes conventionnels de l'INRS et au **geste spécifique AMF « Coupure DI »**
→ toute autre gestuelle est interdite
- ceux-ci ne doivent être utilisés que par **une seule et unique** personne : **le chef de manœuvre**

Le conducteur de l'engin n'exécute les mouvements qu'à la demande expresse du chef de manœuvre, et lui seul
→ aucun mouvement n'est entrepris sans ordre explicite et toute anticipation de mouvement, même jugée utile par le conducteur de l'engin, est strictement interdite

En cas de doute sur un ordre, le conducteur de l'engin n'exécute pas le mouvement et demande confirmation au chef de manœuvre (klaxon).

Le rôle du chef de manœuvre est de :

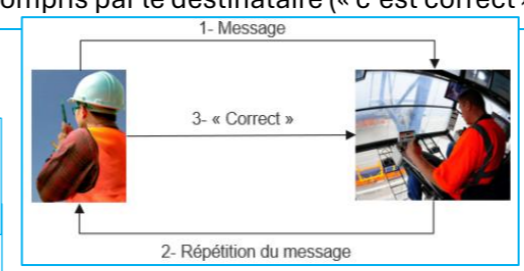
- S'équiper** d'un gilet Haute visibilité marqué « Chef de manœuvre »
- Signaler** au conducteur de l'engin le début et la fin de la prise de commandement
- Veiller** à la sécurité des élingueurs en ne donnant aucun ordre de mouvement au conducteur de l'engin tant que les élingueurs ne sont pas en dehors de la zone de danger
- Guider** la charge suspendue en étant en communication avec le conducteur de l'engin

Durant toute l'opération, le chef de manœuvre est responsable de la sécurisation de la zone danger



La communication sécurisée « 3 voies » pour garantir la compréhension des messages

- Emission du message :** l'émetteur délivre le message de façon claire, complète et ciblée
- Répétition du message :** le destinataire répète le message à l'identique et dans son intégralité (collationnement)
- Confirmation :** l'émetteur confirme de façon simple que le message reçu a bien été compris par le destinataire (« c'est correct »)



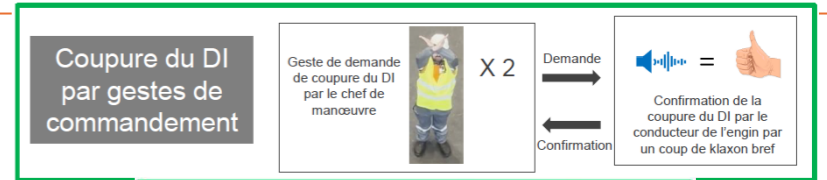
5 Utilisation du DI (Disjoncteur principal) :

Lors des **phases d'arrêt du levage** pour la mise en place/retrait des élingues, la mise en place/retrait d'un appareil de levage, il est recommandé au chef de manœuvre de **demande** au conducteur de l'engin de procéder à **la coupure du DI**.

(...) La coupure du DI n'est pas une consignation : c'est une mise hors énergie des mouvements de l'engin. Elle est réalisée par le conducteur de l'engin à partir de son poste de conduite, à la demande du chef de manœuvre.

La coupure du DI se fait obligatoirement avec le principe de communication sécurisée :

- Gestes de commandement : communication sécurisée 2 voies
- Verbale (radio, ...) : communication sécurisée 3 voies

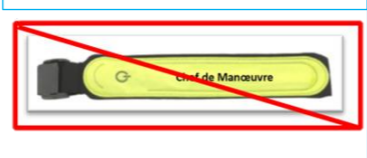


2 Identification du chef de manœuvre :

Le conducteur de l'engin doit savoir qui est le chef de manœuvre avant de commencer l'opération.
 Le chef de manœuvre **doit être clairement identifiable** par le conducteur de l'engin depuis son poste de conduite (radiocommande, télécommande, pupitre,...)



Le brassard est interdit (car non visible depuis la cabine d'un pont par exemple).



A disposition sur le site web du C.E.I., les Minutes sécurité d'AMF du sujet et à disposition des affiches des Gestes de commandements au bureau du C.E.I.